

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12825
28 août 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 AOUT 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 24 août 1978 que vous a adressée l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine au sujet du massacre par Israël de réfugiés palestiniens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre commé document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdalla Yaccoub BISHARA

Annexe

Lettre datée du 24 août 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants.

Le 20 août dernier, Israël, pays Membre de l'Organisation des Nations Unies, a commis un nouvel acte de terrorisme d'Etat. Ses avions de combat sont allés en service commandé semer la mort et la destruction dans la ville de Damour et le camp de réfugiés de Burj Al-Barajnah, situés tous deux en territoire libanais, faisant d'innocentes victimes chez les civils palestiniens réfugiés.

Cette dernière attaque israélienne, dont les cibles étaient une école d'été et un terrain de sports, a fait quatre morts et 25 blessés.

Je suis chargé de vous demander de prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre un terme à cette série d'atrocités israéliennes, qui constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI
